

## **Projet d'agglomération de Delémont: études lancées**

Delémont, le 12 juin 2009 – Communiqué RCJU

**Une agglomération qui fonctionne bien permet une meilleure intégration sociale, offre plus de compétitivité, l'environnement y est de meilleure qualité, la santé est mieux préservée et la sécurité des habitants améliorée. C'est pour toutes ces raisons que le Gouvernement jurassien a décidé d'accepter cinq crédits d'engagement pour l'élaboration immédiate des études d'avant-projets ou de faisabilité des mesures retenues par la Confédération en vue d'un cofinancement à hauteur de 40 %. Il a aussi apporté son soutien à deux projets de la commune de Delémont.**

Une agglomération qui fonctionne bien permet une meilleure intégration sociale, offre plus de compétitivité, l'environnement y est de meilleure qualité, la santé est mieux préservée et la sécurité des habitants améliorée. C'est pour toutes ces raisons que le Gouvernement jurassien a décidé d'accepter cinq crédits d'engagement pour l'élaboration immédiate des études d'avant-projets ou de faisabilité des mesures retenues par la Confédération en vue d'un cofinancement à hauteur de 40 %. Il a aussi apporté son soutien à deux projets de la commune de Delémont.

Dès 2003, une vingtaine de communes ont participé, sous la direction du Service de l'aménagement du territoire, à une étude portant sur le devenir de la région et sur ses besoins en termes d'urbanisation et de transports, afin d'élaborer un projet d'agglomération au sens du droit fédéral. Cette démarche a ouvert la porte au soutien logistique et financier du Canton et de la Confédération en faveur de l'agglomération de Delémont.

La mise en œuvre des mesures d'infrastructures retenues implique des engagements financiers pour réaliser les études d'avant-projets pour fin 2009, en vue d'une réalisation à partir de 2011-2012. La libération d'un crédit de 386'000 francs permet d'engager les études nécessaires des avant-projets qui sont de la responsabilité du Canton, de manière à donner au Conseil fédéral les éléments pour élaborer le message relatif aux fonds d'infrastructure à l'attention des Chambres fédérales.

Les cinq arrêtés concernent l'accélération des bus à l'entrée Sud-Est de Delémont, la traversée de Courroux, l'aménagement pour les piétons et les cycles entre Delémont et Courroux et l'aménagement de pistes cyclables entre Delémont et Soyhières et entre Courrendlin et Châtillon, ainsi que l'étude de faisabilité d'un point d'arrêt CFF à la zone industrielle de La Communance à Delémont, le tout pour des investissements estimés à plus de 9 millions de francs.

Par ailleurs, le Gouvernement va également soutenir financièrement et techniquement les projets portés par la commune de Delémont estimés à 7,5 millions de francs. Il s'agit du réaménagement de la gare routière et de l'espace urbain attenant, de la création d'une vélostation et du réaménagement des rues du centre-gare.